



# Mise à jour

## Juin 2017

### **Les peuples autochtones et les habitants des îles du Pacifique parlent de la menace posée par les changements climatiques**



Dans notre numéro de mai, nous avons parlé de la visite d'un groupe de personnes autochtones amazoniennes au 6<sup>e</sup> Forum des Nations Unies sur les questions autochtones. Pendant la deuxième moitié de ce Forum, UNANIMA a eu le privilège de coparrainer deux événements supplémentaires mettant en relief les perspectives des peuples autochtones sur le développement, les défis auxquels ils sont confrontés et les

solutions qu'ils ont à offrir.

Le premier événement était intitulé « Les déplacements dus aux changements climatiques : réalités, droits et réponses ». Il a réuni un panel d'intervenants, parmi lesquels un représentant du Programme environnemental de l'ONU, un représentant du gouvernement des Tuvalu, un expert de l'environnement et des droits humains de l'Unitarian Universalist Service Committee, ainsi que des personnes autochtones originaire d'Amérique du Nord et du Brésil. Ce panel a été animé par Teresa Blumenstein, assistante exécutive d'UNANIMA, dans le cadre de son rôle de leadership au sein du Sous-comité sur les déplacements dus aux changements climatiques du Comité des ONG sur les migrations. Le groupe a parlé de la mesure dans laquelle des personnes se retrouvent forcées à quitter leurs foyers par les changements et la dégradation de l'environnement, et comment ces circonstances affectent leurs droits humains. Les participants ont soulevé les problèmes des tempêtes et inondations de plus en plus intenses, de la montée du niveau de la mer, de la sécheresse et du réchauffement des océans, en tant qu'aspects des changements climatiques qui mènent directement à la destruction des environnements terrestres et marins dont ils dépendent pour se nourrir, s'abriter et gagner leur vie. En conséquence de cette destruction, les populations autochtones sont obligées de quitter leurs terres natales en quête de nécessités fondamentales de la vie. Outre ces pertes de droits humains, les peuples autochtones qui se retrouvent forcés à quitter leurs terres sont privés de souveraineté, de culture et d'identité, des éléments qui sont tous liés à l'environnement terrestre ou marin dans lequel ils vivent. Pour les peuples autochtones, comme pour toutes les personnes déplacées de force à travers les frontières, la migration est souvent synonyme de déni des droits

humains s'ils se trouvent dans un État qui ne leur accorde pas l'accès au marché du travail, à l'éducation et aux systèmes de soins de santé.

Le groupe a également insisté sur le fait que, compte tenu de l'ampleur actuelle des migrations dues aux changements climatiques (24 million de personnes par an depuis 2008) et des augmentations projetées du nombre de personnes affectées, la conservation environnementale doit être considérée comme une priorité de haut rang dans les discussions et mesures sur la sécurité nationale et internationale. Si nous ne parvenons pas à agir pour mettre fin à l'exploitation monstrueuse de nos ressources naturelles, nous pouvons être certains d'assister à l'extinction des cultures autochtones, à la mort des sociétés vivant de l'agriculture et de la pêche, à des migrations de masse forcées qui surchargeront les centres urbains, ainsi qu'à une montée du radicalisme, de la violence et des conflits liés au climat dans les générations à venir. Les participants sont repartis avec le message qu'une alternative future est possible et que les personnes les plus à même de nous y mener sont les peuples autochtones de la planète qui ont été les premiers à l'imaginer et qui se dirigent déjà vers elle.

Une vidéo couvrant la quasi-totalité de l'événement est disponible ici : <http://bit.ly/2sNApQM>

(Photo ci-dessus, de gauche à droite : Sunema Pie Simati, Mission permanente des Tuvalu à l'ONU ; Salote Soqo, Unitarian Universalist Service Committee ; Prairie Rose Seminole, American Indian Alaska Native Ministries, Evangelical Lutheran Church in Americ ; Teresa Blumenstein, UNANIMA International ; Juan Elias Chebly, Programme environnemental de l'ONU ; Adelson Kora Kanamary, peuple Kanamary de l'Amazone)

### **UNANIMA co-parraine une démonstration du leadership en matière de durabilité des autochtones des Philippines**



Le deuxième événement co-parrainé par UNANIMA dans le cadre du Forum permanent sur les questions autochtones se concentrait sur le sujet de l'agence des peuples autochtones et la façon dont ses pratiques et partenariats contribuent au développement dans ses communautés locales. Le panel était animé par Celia Martin (NDS), assistante de recherche chez UI (quatrième en partant de la gauche sur la photo ci-dessus), et a mis en avant trois personnes autochtones originaires des Philippines. Venerva Amil a parlé de son expérience en tant qu'étudiante dans un programme d'éducation mené par les Sœurs de la Présentation sur son île natale. Ce programme a permis d'augmenter les taux de fréquentation scolaire et d'alphabétisation parmi les filles au

sein d'une communauté dans laquelle la plupart d'entre elles se marient dès l'âge de 14 ans. En tant que diplômée de ce programme, Venerva continue d'explorer et de définir sa place au sein de la société, en enseignant et en donnant à d'autres jeunes femmes les moyens de résister à l'oppression fondée sur le sexe.

Sa co-panéliste Edwina Quialquial a décrit une série d'initiatives de bien-être proposées dans sa communauté, notamment des cours préscolaires Montessori, parentaux et administratifs pour les adultes, une clinique de santé visant à encourager la gestion des vagues de tuberculose qui frappent la communauté, ainsi qu'un conseil des jeunes qui contribue aux décisions du conseil tribal officiel. Elle a également mentionné le développement en cours d'un programme scolaire qui permet de transmettre la sagesse, la langue et la culture locales aux nouvelles générations.

Le troisième panéliste, Pablito Gonzales, a décrit son travail en tant que défenseur de la préservation de la biodiversité sur son île natale de Negros. Les habitants de Negros sont confrontés à de nombreux défis liés à leur environnement naturel, notamment les activités minières, la déforestation et la « monoculture » commerciale. La « monoculture » est une pratique qui consiste à planter la même culture unique sur la même parcelle de terrain, année après années, sans repos ni rotation. Aux Philippines, de grandes entreprises utilisent cette pratique dans des plantations de canne à sucre, qu'ils établissent en prenant possession de terres autochtones avec la promesse d'employer les personnes autochtones locales pour y travailler. Cette pratique appauvrit rapidement le sol, en plus de causer l'extinction des connaissances, des systèmes, des pratiques et de la spiritualité des autochtones liés à la terre. Gonzales œuvre à l'arrêt de cette tendance à la dévastation environnementale et culturelle, en organisant des campagnes et programmes de sensibilisation au sein de la communauté autochtone de Negros. Son groupe a créé une pétition demandant l'arrêt de la déforestation, a ouvert une école visant à transmettre les connaissances environnementales traditionnelles aux jeunes, et a engagé un dialogue avec des entreprises envahissantes concernant les droits des autochtones que leurs activités enfreignent.



Collectivement, ces exemples d'actions autochtones ont démontré le pouvoir de l'agence des peuples autochtones à conserver la durabilité dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Des séquences vidéo de l'événement sont disponibles : Venerva : <http://bit.ly/2sDFDfS>, Edwina : <http://bit.ly/2sYgSxQ>, Pablito : <http://bit.ly/2rU7rPZ>.

## Une rencontre avec l'Examen périodique universel

Par Jean Quinn, DW, UNANIMA International



J'ai récemment eu l'opportunité de me rendre à Genève pour voir et comprendre le processus de l'Examen périodique universel (EPU) de l'ONU pour la Pologne, l'Algérie, le Brésil, l'Inde et les Philippines. Ce fut une expérience d'apprentissage exceptionnelle des principaux processus du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et de la valeur de la participation des organisations non-gouvernementales (ONG) en son sein.

L'EPU a été établi en 2006, sous l'égide du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, dans le but de remédier

aux lacunes de l'infrastructure des droits de l'Homme de l'ONU et de compléter le travail des systèmes de l'organe conventionnel et des procédures spéciales. Pendant le premier cycle d'EPU, de 2008 à 2011, chaque État membre de l'ONU a vu ses normes relatives aux droits humains examinées par un comité de ses pairs. Au début du deuxième cycle d'examen, l'EPU était déjà considéré comme une réussite en raison du fait que, pour la première fois, tous les États membres de l'ONU avaient accepté de soumettre leurs bilans en matière de droits humains à un examen international. L'EPU est ensuite devenu un mécanisme crucial pour les droits humains. Cependant, de nombreuses personnes se posèrent la question suivante : l'EPU est-il également parvenu à changer la situation relative aux droits humains sur le terrain ?

Plusieurs études ont été produites au fil des ans, notamment « Au-delà des promesses : l'impact de l'EPU sur le terrain » en 2014, ainsi que « L'effet papillon : répandre la bonne pratique de la mise en œuvre de l'EPU » en 2016. Ces études présentent de manière concluante des éléments qui montrent que l'EPU s'est avéré être une plateforme efficace pour la discussion au niveau international et qu'il a eu un impact positif sur les droits humains au niveau national. À ce jour, l'EPU affiche un taux de participation de 100 %, chaque État membre de l'ONU s'étant engagé dans le mécanisme. La nature d'examen par les pairs de l'EPU continue d'encourager le dialogue à l'échelle mondiale sur les droits humains, et a permis d'assurer que tous les pays, indépendamment de leur influence géographique, économique ou politique, assument la responsabilité au niveau national comme international de leur respect des normes relatives aux droits humains. Nous sommes aujourd'hui au troisième cycle de l'EPU (2017). Chaque État membre a subi un deuxième examen de ses droits humains à Genève, en Suisse. Environ 55 000 recommandations ont été faites et environ 72 % ont été soutenues.

Le rôle crucial des ONG dans le processus d'EPU est expressément reconnu par les États membres de l'ONU dans le document qui a fondé ce mécanisme pour la promotion internationale des droits humains. Depuis l'introduction de l'EPU en 2007, les ONG et les



défenseurs des droits humains ont été constamment engagés dans le processus, afin d'apporter un changement positif en matière de droits humains à travers le monde. Le rôle des participants non-gouvernementaux s'est avéré vital pour la réussite de l'EPU. Sans la voix précieuse de la société civile, notamment de groupes comme UNANIMA International, au sein de ce processus, l'EPU courrait le risque de devenir un simple lieu de débat pour les droits humains. Grâce à l'engagement de tous les États et de groupes non-gouvernementaux, l'EPU est toujours en mesure d'avoir un impact réel sur le terrain.

Pour en savoir plus sur le système de l'EPU et la manière dont les organisations comme UNANIMA peuvent (et doivent !) y participer, consultez [mon rapport complet \(disponible en anglais\): http://bit.ly/2sTkS1V](http://bit.ly/2sTkS1V).

### **UNANIMA participe aux deux premières consultations thématiques en préparation au Pacte mondial sur les migrations**



En septembre 2016, à travers la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, les États membres de l'ONU se sont engagés à lancer un processus de négociations intergouvernementales comprenant l'adoption d'un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ils ont par la suite adopté un processus de

préparation pour ce Pacte, comprenant une série de « sessions thématiques », pendant lesquelles les États membres de l'ONU et la société civile allaient avoir l'opportunité de présenter leurs perspectives et leurs espoirs concernant des aspects spécifiques du Pacte.

Jean Quinn, DW, a pu participer à la première session thématique, qui a eu lieu à Genève, en Suisse, au début du mois de mai, sur le thème suivant : « Droits humains de tous les migrants,

inclusion sociale, cohésion et toutes les formes de discrimination, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance ». Lors de cette session, Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et Secrétaire générale de la conférence, a souligné la nécessité de changer la perception des migrations d'un phénomène « actuellement craint pas trop de personnes », afin de refléter son impact incroyablement positif sur la société. La session s'est ensuite poursuivie avec plusieurs discussions d'experts. À la fin de la session, il était clair que nombreux gouvernements et membres de la société civile s'accordent sur le fait que la mobilité humaine n'est pas un phénomène nouveau et que nombre d'entre nous ont bénéficié de nos propres voyages migratoires et de ceux de nos ancêtres, mais que les politiques actuelles ne parviennent pas à reconnaître le fait que les migrations doivent augmenter dans le contexte de la mondialisation. Les politiques qui visent à dissuader ou criminaliser les migrations au lieu d'offrir des voies sûres et régulières ne servent qu'à pousser les migrants à tenter des voyages dangereux pendant lesquels ils risquent d'être victimes d'exploitation et de violences. Les personnes qui parviennent jusqu'à leur pays de destination sont alors sujettes à des économies informelles qui leur offrent peu ou pas de droits, des salaires faibles et une vie dans la précarité et la crainte, les empêchant de s'exprimer ou d'accéder à des services publics fondamentaux.

Il a également été noté que même sans le Pacte, les droits des migrants et de leurs familles sont déjà inscrits dans les mêmes conventions de l'ONU à appliquer à toutes les personnes en tout temps : la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Pacte cherchera à offrir une orientation pratique pour la création de voies accrues et régulières pour les migrations, y compris l'immigration familiale, l'accès à des documents d'identité et les voies vers la citoyenneté pour les personnes se trouvant en situation irrégulière. Des programmes de migration de travail devraient également permettre la transférabilité des visas, au lieu de lier des visas de travail à un seul employeur, et les droits des femmes et des filles migrantes doivent être conservés au centre de toutes les politiques. Enfin, il a été suggéré que des « pare-feux » entre les bureaux d'immigration et les autres bureaux gouvernementaux permettent aux migrants d'accéder à leurs droits économiques, sociaux et culturels (ex. : éducation, logement et soins de santé) ainsi qu'à leurs droits politiques (ex. : accès à la justice et protection du système judiciaire) sans craindre que ce faisant, les autorités migratoires ne les arrêtent ou déportent.

\*\*\*\*\*

Le deuxième session thématique en préparation au Pacte mondial sur les migrations a eu lieu à la fin du mois de mai au siège de l'ONU à New York sur le thème des « facteurs » des migrations forcées, y compris la pauvreté, les conflits violents et les crises industrielles, ainsi que les changements climatiques et les



catastrophes naturelles. Une grande partie de discussion sur ce thème s'est concentrée sur le principe selon lequel les migrations devraient être un choix, pas une nécessité. Malgré un manque de véritable dialogue entre les États membres, cette deuxième session thématique a permis à plusieurs thèmes communs et consensus généraux d'émerger dans quelques domaines. Les États membres étaient généralement d'accord sur le fait que le Pacte devait être aligné et fonctionner avec les plans existants en matière de lutte contre la pauvreté et de crises humanitaires, en particulier les Objectifs de développement durable. Ils ont également reconnu que les facteurs menant à la décision de tout individu de migrer sont presque toujours multiples et interconnectés, de sorte que toutes les politiques relatives à ces facteurs doivent adopter une approche holistique afin de les résoudre. De nombreux États ont également cité le besoin de programmes de migration de travail « circulaires » ou « saisonniers » entre les pays qui permettraient aux contributions économiques des migrants de bénéficier à eux-mêmes ainsi qu'aux pays d'origine et qui réduiraient la pauvreté des travailleurs agricoles dont les terres sont devenues incultivables en raison de la dégradation environnementale. Un grand nombre d'État ont fait référence à l'Accord de Paris sur le climat et au Cadre d'action de Sendai, un ensemble de directives visant à réduire le risque national de pertes ou de dommages dus aux catastrophes naturelles, comme essentiels dans l'effort visant à faire face aux migrations liées à des facteurs écologiques.

Vos représentantes d'UNANIMA ont le plaisir d'annoncer que, malgré les affirmations passées de certains États selon lesquelles il est impossible d'identifier les personnes déplacées pour des raisons climatiques (contrairement aux personnes déplacées pour des raisons économiques ou à cause de conflits), de nombreux États ont également mentionné le besoin d'une collecte de données élargie sur les raisons pour lesquelles les migrants se déplacent, dans le but de mieux prioriser et faire face aux facteurs qui en déplacent beaucoup de manière involontaire. UNANIMA a soumis une déclaration aux facilitateurs du processus de développement du Pacte appelant à une collecte de données, en particulier pour mettre en évidence le besoin de protections spéciales pour les migrants forcés qui ne sont pas éligibles au statut de réfugié, comme c'est le cas de dizaines de millions de personnes déplacées chaque année par les changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Des divergences ont émergé sur le fait que le Pacte doivent ou non considérer les conflits comme un facteur des migrations, car un grand nombre des personnes déplacées par des conflits sont perçues comme des réfugiés dont les besoins sont couverts par la Convention des Nations Unies relatives aux réfugiés de 1951 et le Pacte mondial sur les réfugiés à venir. Certains États ont cependant souligné le fait que de nombreuses personnes déplacées par des conflits ne sont pas éligibles au statut de réfugiés, mais qu'elles sont vulnérables et nécessitent donc des moyens de protection distincts en vertu du Pacte mondial sur les migrations.

Bien que la société civile n'ait pas eu beaucoup d'opportunité de contribuer à cette session, elle a clarifié plusieurs perspectives des États membres et représente un effort significatif de la part du système de l'ONU d'investir son énergie non seulement dans les problèmes internationaux actuels, mais aussi sur leur prévention. Elle a également présagé le fait que le Pacte mondial sur les migrations puissent lier de manière définitive la gouvernance des migrations avec l'éradication de la pauvreté et les efforts de développement durable d'une manière que les Objectifs de développement durable n'ont pas fini par faire. Des vidéos et des renseignements complémentaires sur toutes les sessions thématiques sont disponibles en ligne dans différentes langues sur la page Web de l'ONU dédiée au processus de préparation du Pacte mondial : [anglais : http://bit.ly/2tw8Sli](http://bit.ly/2tw8Sli), [espagnol : http://bit.ly/2st08xj](http://bit.ly/2st08xj), [français : http://bit.ly/2cL7DFg](http://bit.ly/2cL7DFg). (Sources des photos : Jean Quinn et Cecile Kern, Comité des ONG sur les migrations)

## Flash d'information

- À un moment où les soins de santé pourraient être limités pour des millions d'Américains, Sœur Joan Klemballa (**DW, province des États-Unis**) travaille en tant qu'infirmière praticienne qui, dans son temps libre, se consacre à aider des personnes sans papiers ayant besoin de services de soins de santé dans une clinique. Cette clinique est connue sous le nom de Rotacares, et a été fondée sous l'égide du Club Rotary située dans la section Uniondale de Long Island, dans l'État de New York. Sœur Joan est une professionnelle des soins de santé depuis de nombreuses années et met à profit ses vastes connaissances et compétences professionnelles afin de répondre aux besoins d'une population qui n'a pas accès à des soins de santé adéquats. Elle commence par les interroger puis, avec l'aide d'un personnel dévoué, évalue le niveau de besoin de chacun de ses patients. Sœur Joan vient deux fois par semaine et écouter avec respect chaque cas individuel présentant sa situation. Même si elle a parfois besoin d'un interprète, Sœur Joan a sauvé des vies et a redonné l'espoir et une raison d'être à maintes reprises aux plus démunis de ses patients. Son travail est inestimable.



- Les **Sœurs Carmélites de la Charité-Vedruna** ont récemment été mentionnées dans Global

Sisters Report pour leur travail avec des enfants abandonnés et victimes de la traite des personnes au Gabon et au Togo. Elles œuvrent au quotidien dans des centres de protection des enfants, qui



visent à secourir d'anciens enfants esclaves de la rue et à leur offrir un abri, des encouragements et un espace dans lequel ils peuvent identifier et développer leurs dons uniques. Elles font cela en les engageant dans des jeux et des câlins, en facilitant leur fréquentation scolaire et en leur donnant accès à des travailleurs sociaux et des psychologues. Lorsque cela est possible, elles organisent même leurs retrouvailles avec

leurs familles. Lisez [article complet de GSR](http://bit.ly/2sDNLgs) pour davantage de détails et des photos : <http://bit.ly/2sDNLgs>.

- Pendant les mois de mars et avril, le Pérou a été frappé par des pluies torrentielles et des inondations qui ont détruit plus de 800 villages. Ces pluies étaient un résultat du phénomène El Nino, qui est déclenché par le réchauffement de l’océan Pacifique. Au milieu de cette dévastation, le Système de Santé Bon Secours, dirigé par la **Congrégation de Bon Secours**, a agi en livrant plus de 3 000 livres de médicaments au pays, notamment dans des zones isolées qui avaient désespérément besoin de traitements contre les maladies véhiculées par l’eau. Depuis le début des inondations, les sœurs ont traité environ 200 personnes par jour dans leur hôpital improvisé de 32 lits et leurs cliniques de santé mobiles. Aujourd’hui, au lendemain de cette catastrophe, les sœurs demeurent aux côtés des communautés affectées, leur offrant un soutien psychologique et émotionnel alors que leurs habitants reconstruisent leur vie. (Source de la photo : [Global Sisters Report](#))

